Image not found or type unknown

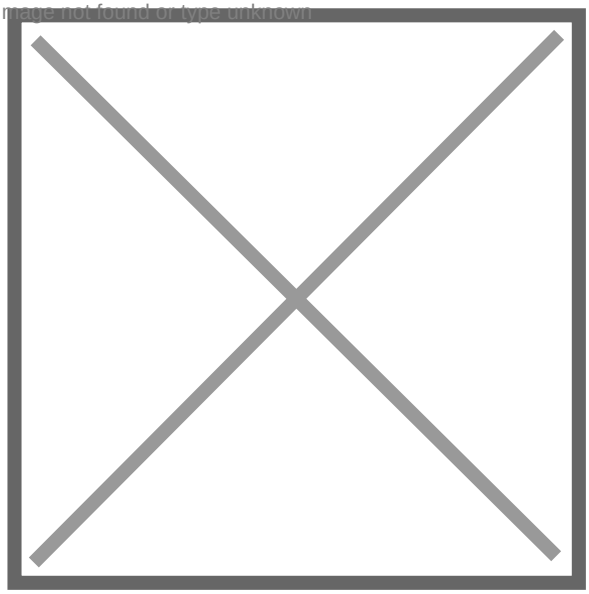

Avenant contrat crèche changeant les tarifs rétroactivement

Par **ocvp33**, le **14/10/2019** à **21:38**

Bonjour,

Notre fille a commencé la crèche collective (une halte-garderie municipale) le 9 septembre dernier. Nous avons donc signé un contrat (courant mai). Dans ce contrat il y a un tarif horaire indiqué clairement. Le 3 octobre au soir, on nous a donné un avenant au contrat à signer signalant un changement de tarif. Mais dans cet avenant ils ont écrit qu'il prendra effet à compter du 9 septembre, et donc rétroactivement.

Ont-ils droit de faire ça ? Selon nous ça nous parait pas normal et on a signé l'avenant mais en rayant la date du 9 septembre et on a mis 4 octobre à la place. Nous avons reçu la facture aujourd'hui et ils ont appliqué le nouveau tarif rétroactivement (alors que nous n'avons même pas signé l'avenant rétroactif).

Qui a raison ? Et si nous avons raison, que faire pour faire appliquer nos droits ?

Merci beaucoup d'avance pour votre aide.

Par **ocvp33**, le **15/10/2019** à **20:51**

Personne ne peut nous aider ? On a que 5 jours pour payer la facture (plus que 4 désormais) et nous ne savons pas quoi faire... Merci encore

Par **morobar**, le **16/10/2019** à **08:30**

Bjr,

Il n'y a personne pour répondre car en réalité on ne sait pas ce que vous avez signé.

L'expérience montre qu'en vous indiquant à brûle pourpoint que vous avez raison, on découvre par la suite que la conventioin d'origine prévoyait la modification contestée...

Par **morobar**, le **16/10/2019** à **08:30**

Bjr,

Il n'y a personne pour répondre car en réalité on ne sait pas ce que vous avez signé.

L'expérience montre qu'en vous indiquant à brûle pourpoint que vous avez raison, on découvre par la suite que la conventioin d'origine prévoyait la modification contestée...

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés